

Dossier de presse

Un premier contrat de filière arts plastiques et visuels conclu en région



Lancement du premier contrat de filière arts plastiques et visuels conclu en France	1
Programme de la journée de lancement du contrat de filière	2
Le Centre International d'Art et du Paysage de l'Île de Vassivière	2
Les principes fondateurs du contrat	3
Les objectifs du contrat	4
Les actions du contrat	5
A la base du contrat de filière : la concertation du Sodavi Nouvelle-Aquitaine	6
L'Etat / Ministère de la Culture - DRAC Nouvelle-Aquitaine et la Région	7
Astre - réseau arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine	7
Vos contacts	8



Lancement du premier contrat de filière arts plastiques et visuels conclu en France

**par l'Etat / Ministère de la Culture - DRAC Nouvelle-Aquitaine,
la Région Nouvelle-Aquitaine,
et Astre - réseau arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine.**

Le contrat de filière arts plastiques et visuels de Nouvelle-Aquitaine (2018-2020) vise l'émergence d'une véritable dynamique de filière et de coopération entre les acteurs de ce secteur et pour ce territoire.

Il s'agit, dans le respect des valeurs propres aux projets artistiques et culturels que ces acteurs portent, dans le respect du modèle économique de non rentabilité que la nature même de ces projets implique, et dans le respect des droits culturels des personnes, de stimuler et favoriser tout ce qui peut contribuer au développement des relations et des coopérations de ces acteurs entre eux, mais aussi avec leur environnement économique, social, territorial.

Sa signature par l'Etat / Ministère de la Culture - DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et Astre - réseau arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine, aura lieu le 28 juin 2018, au Centre International d'Art et du Paysage de l'Île de Vassivière (87). Plus de 150 professionnels sont attendus : artistes et collectifs d'artistes, représentants de collectivités territoriales, responsables et membres d'équipes des structures de formation, de production, de résidence, d'exposition, de diffusion.

Les actions de ce contrat sont articulées autour de deux axes principaux : "La place de l'artiste" et "Le développement territorial". Il comprend également un appel à projets "Actions innovantes" destiné aux artistes comme aux structures.

Ce contrat, nourri de 11 mois de concertation, concrétise les idées et les propositions des 500 professionnels qui ont participé au Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels (Sodavi) Nouvelle-Aquitaine, de novembre 2016 à octobre 2017. Il est ainsi le fruit du travail et de l'engagement des acteurs eux-mêmes.

Programme de la journée de lancement du contrat de filière

28 juin 2018 - 10h-17h

Centre International d'Art et du Paysage de l'Île de Vassivière (87)

Cette journée professionnelle dédiée au contrat de filière est gratuite sur inscription.

- × Présentation des points principaux du contrat : fonctionnement, principes, objectifs, actions ;
- × Présentation détaillée des dispositifs du contrat qui prendront forme dès 2018 ;
- × Signature du contrat de filière par l'Etat / Ministère de la Culture - DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et le réseau Astre ;
- × Analyse des résultats de l'enquête réalisée dans le cadre du Sodavi auprès des artistes et des structures en Nouvelle-Aquitaine par L.A. - Agence culturelle régionale ;
- × Présentation en avant-première de la sculpture in situ de Joëlle Tuerlinckx et visite de son exposition personnelle "Une constellation du peut-être" (vernissage le 7 juillet) ;



Le Centre International d'Art et du Paysage de l'Île de Vassivière

L'Île de Vassivière accueille le Centre International d'Art et du Paysage depuis 1991. Lieu de référence pour l'art contemporain, le Centre d'art présente trois expositions par an, prolongées par de nombreux événements (projections, conférences, débats...).

Espace de créativité ouvert à tous, il possède également une collection de sculptures à « ciel ouvert » unique au monde : le Bois de sculptures, composé de 65 oeuvres permanentes ou temporaires, implantées entre forêt, prairies et bord du lac.

Le Centre d'art gère également Le Château, résidence de recherche et de création artistique.

Les principes fondateurs du contrat

Le soutien à la liberté de création et à la diversité de ses formes.

L'union de toutes les composantes de l'écosystème des arts plastiques et visuels - recherche et enseignement, production, diffusion, transmission - autour des actions constitutives de cette structuration. L'ouverture de cet écosystème à tous les autres domaines d'activités artistiques, économiques et sociales.

L'équité territoriale comme fondement à un aménagement régional soucieux du développement culturel, social, économique de tous les territoires ; de la spécificité de ces territoires et de leur complémentarité ; de l'égal accès à l'éducation artistique, à la participation à la culture pour tous et à l'émancipation citoyenne.

L'horizontalité des relations au sein de cette structuration et dans les actions qui en sont constitutives. Les acteurs des arts plastiques et visuels doivent converger ensemble au développement du secteur par l'établissement de rapports non-hiérarchiques fondés sur la reconnaissance du travail propre à chacun.

La coopération des acteurs à toutes les échelles infrarégionales, l'articulation et le renforcement de leurs ressources, compétences et expertises, la solidarité entre les acteurs des arts plastiques et visuels.

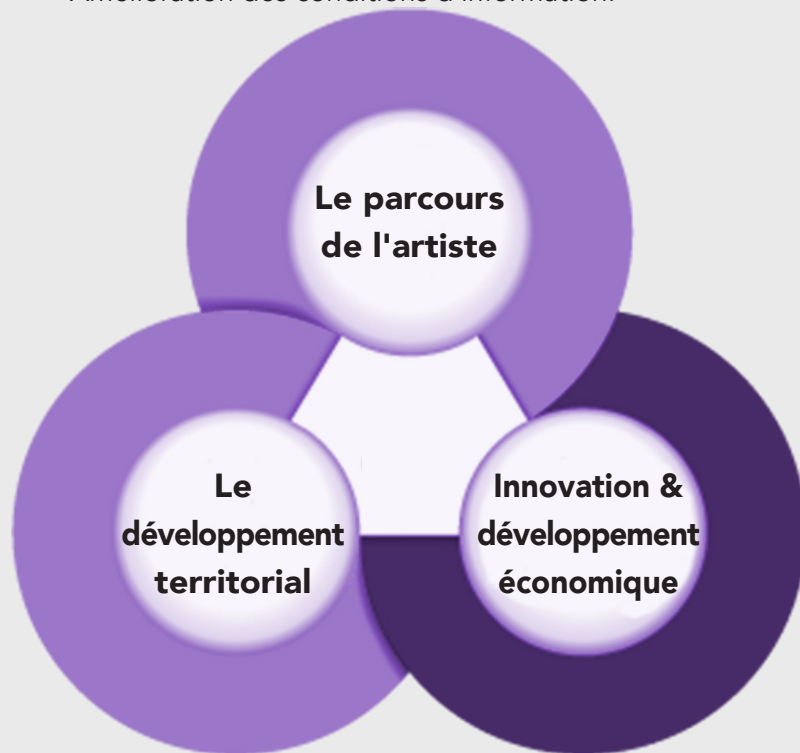
L'amélioration et la consolidation des conditions de l'emploi et de la formation professionnelle des acteurs des arts plastiques et visuels.

Le droit à l'expérimentation et à l'innovation en termes de pratique, de méthodologie, de principe d'organisation, et de coopération avec les autres acteurs du développement territorial (recherche, économie, tourisme, insertion, formation professionnelle, emploi). En parallèle, le développement d'une évaluation continue et collective des actions et des dispositifs menés.

L'égalité d'accès à l'information pour tous les acteurs des arts plastiques et visuels, notamment en ce qui concerne les dispositifs et financements publics ; la transparence des missions de chacun.

Les objectifs du contrat

- × Sécurisation de son parcours professionnel,
- × Consolidation des conditions de sa rémunération,
- × Amélioration de l'insertion professionnelle et sociale de l'artiste,
- × Renforcement de sa professionnalisation,
- × Renforcement de son ancrage territorial et de sa participation au développement local,
- × Amélioration des conditions de sa mobilité,
- × Respect de ses droits d'artiste-auteur,
- × Amélioration des conditions d'information.



- × Développement de cultures de travail communes,
- × Amélioration des modalités d'accès à l'information et aux ressources,
- × Attention portée aux coopérations entre acteurs favorisant la mobilité des artistes, des œuvres et des projets, ainsi que la circulation et la mutualisation des ressources,
- × Reconnaissance de la diversité,
- × Attention particulière portée aux projets ayant un impact significatif sur les territoires considérés comme prioritaires ou enclavés.

- × Soutien à des projets innovants en matière de diversification des ressources, de transdisciplinarité, de gouvernance, développant des liens avec l'ensemble des acteurs économiques et sociaux du territoire,
- × Attention portée aux liens entre création contemporaine et renouveau des savoir-faire (notamment dans les domaines des métiers d'arts, des arts décoratifs et du design),
- × Appui à la prospective et à la connaissance de la filière et de ses enjeux, à la recherche universitaire,
- × Soutien à la coopération nationale et internationale des artistes et des acteurs,
- × Soutien à l'émergence d'une scène régionale des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine et à sa promotion au niveau national et international.

○ **Le développement de l'Education Artistique et Culturelle**, notamment au bénéfice des jeunes résidant dans des territoires ruraux ou péri-urbains.

○ **Le respect de l'égalité entre les sexes.**

Les actions du contrat

7

7
ACTIONS
MISES EN OEUVRE
PAR LE RESEAU

L'élaboration d'une charte réglementaire définissant les conditions de la rémunération des artistes ;

L'identification et la formation de référents "artiste-auteurs" dans les administrations ;

L'identification de relais d'information et d'expertise au service des acteurs des arts visuels;

La création d'un observatoire des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine ;

L'organisation d'une rencontre annuelle des acteurs des arts plastiques et visuels de Nouvelle-Aquitaine ;

L'organisation de Journées "Bourse à projets" ;

Le lancement d'un programme de recherche et d'écriture sur les dynamiques artistiques de Nouvelle-Aquitaine.

Cet appel à projets a pour objet de favoriser l'expérimentation d'actions innovantes dans le secteur des arts plastiques et visuels et de permettre le financement d'actions singulières répondant aux objectifs définis dans le contrat.

4

4
CATEGORIES
D'ACTIONS DANS
L'APPEL A PROJET

Actions favorisant le développement de coopérations nationales et internationales

> Accroître la connaissance et la reconnaissance des arts visuels en Nouvelle-Aquitaine par l'organisation de rencontres avec des commissaires, responsables de structures, artistes et personnalités du monde de l'art extra-régionaux.

Actions de coopération dynamisant la scène artistique régionale

> Accompagner les projets dont l'objet est la dynamisation et la valorisation de la scène régionale, développer la complémentarité des structures et des territoires néo-aquitain et favoriser l'innovation en termes de gouvernance de projet.

Projets de collaborations artistes/structures/entreprises

> Développer l'expérimentation et l'innovation entre un artiste, qui favorise la porosité de savoir-faire, une structure, qui assure la mise en relation, voire la communication et la diffusion autour du projet, et une entreprise qui partage ses compétences avec l'artiste et met à sa disposition des moyens humains et techniques.

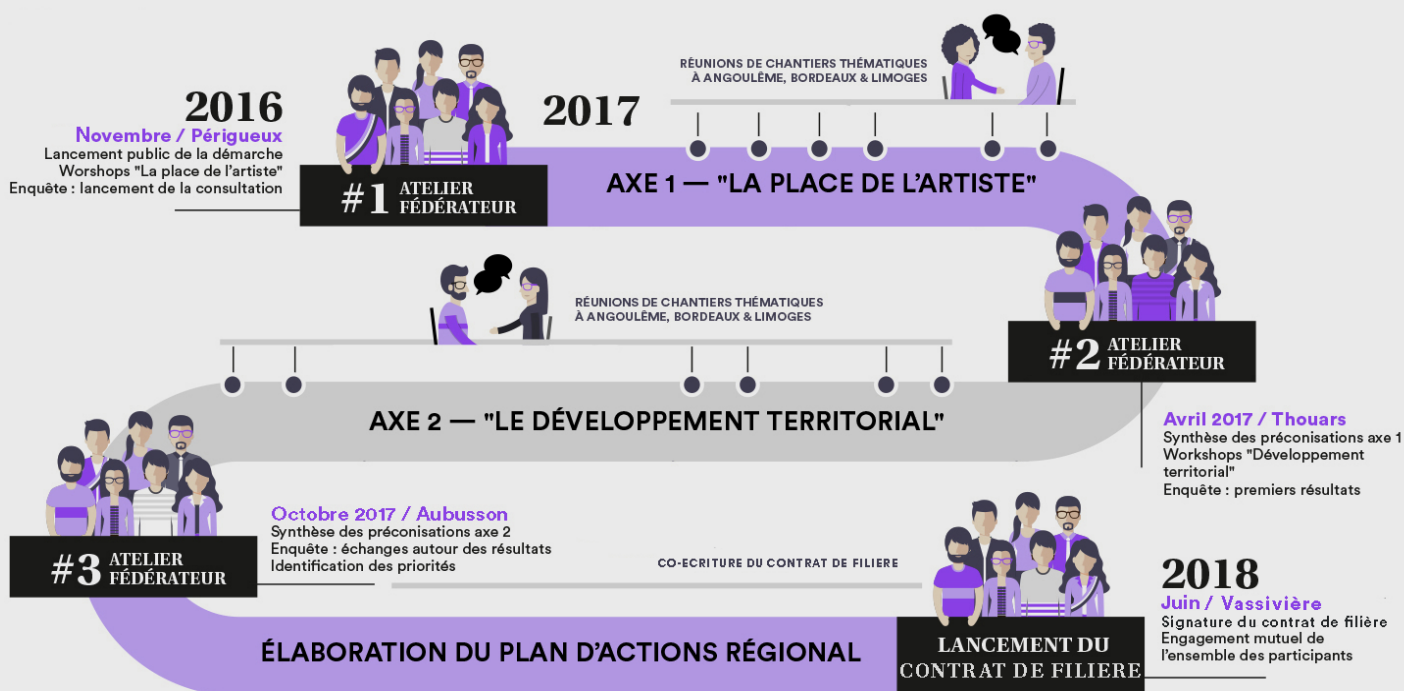
Projets de recherche et compagnonnage artistique

> Permettre la liberté de création des artistes hors commande, l'innovation et la recherche "fondamentale" grâce à des projets en binôme entre un artiste et un accompagnateur déterminé en fonction de ses besoins.

A la base du contrat de filière : la concertation du Sodavi Nouvelle-Aquitaine

Le Sodavi - Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels - est une démarche initiée de manière conjointe par l'Etat / Ministère de la Culture – DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et les trois réseaux d'art contemporain du territoire : Cartel, CINQ,25 Fusée, qui se sont depuis unis dans une même association : Astre - réseau arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine.

L'objectif du Sodavi était de construire collectivement un plan d'actions pour favoriser durablement la place des arts visuels en Nouvelle-Aquitaine et la structuration de l'ensemble du secteur à cette échelle régionale.



La méthode choisie a consisté à mobiliser le plus largement possible les acteurs se reconnaissant comme agissant dans le domaine des arts plastiques et visuels, dans le cadre d'une concertation et d'une enquête.

La concertation s'est déroulée à partir de 18 réunions publiques thématiques, organisées dans l'ensemble du territoire régional de novembre 2016 à octobre 2017. Elle a mobilisé plus de 500 professionnels (artistes, responsables et membres d'équipe des structures de diffusion, de production, de formation, travailleurs indépendants, élus et techniciens des collectivités) autour de la formulation de préconisations portant sur les enjeux et problématiques formulées par les acteurs eux-mêmes. C'est à partir de cet ensemble de préconisations et de données qu'a été établi le contrat de filière arts plastiques et visuels de Nouvelle-Aquitaine.

La concertation a été accompagnée d'une enquête, coproduite entre les initiateurs du Sodavi et l'agence culturelle régionale L'A.. Elle s'est quant à elle appuyée sur deux questionnaires, l'un s'adressant aux artistes, l'autre aux responsables de structures et professionnels indépendants. Son objectif a été de mieux connaître les caractéristiques des acteurs en Région.

L'Etat / Ministère de la Culture - DRAC Nouvelle-Aquitaine et la Région Nouvelle-Aquitaine

L'État et la Région Nouvelle-Aquitaine entretiennent de longue date un partenariat au service d'une politique régionale volontariste de soutien à l'art contemporain et aux arts visuels.

La décentralisation culturelle a permis de développer le tissu des lieux qui offrent les conditions nécessaires à la création, la résidence, la recherche et la coproduction, d'expérimenter et développer de nouvelles portes d'accès à l'art et à la culture, de favoriser la jeune création.

L'État et la Région ont pris une part importante dans ce mouvement par leur soutien au développement des missions des centres d'art et des Fonds régionaux d'art contemporain et, plus généralement, à tout ce qui favorise sur le territoire tant la création, la diffusion ou la formation que les pratiques artistiques et culturelles. Ils sont ainsi l'un et l'autre partenaire financier de structures et/ou lieux dédiés à l'art contemporain en région Nouvelle-Aquitaine.

Le Sodavi et son prolongement, le contrat de filière arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine, réaffirment et consolident leur volonté commune de co-construire une politique publique innovante qui traduise l'ambition artistique et culturelle d'un territoire.



Astre - réseau arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine

Après avoir travaillé ensemble durant deux ans dans le cadre du Sodavi Nouvelle-Aquitaine, les réseaux d'art contemporain Cartel, Cinq,25 et Fusée s'unissent le 27 juin 2018 au sein d'une même association nommée Astre. A l'échelle de toute la Nouvelle-Aquitaine, Astre rassemblera ainsi centres d'art, FRAC, écoles d'art, artothèques, musées, galeries, lieux de résidence, collectifs d'artistes, etc.

Cette association aura pour but d'intérêt général la promotion et la structuration professionnelle du secteur des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine, dans le respect des droits culturels des personnes, et la mise en réseau des compétences et savoir-faire de ses membres en matière de création, de production, de diffusion, de médiation et de formation.



Vos contacts

Contrat de filière :

Nicolas Blémus

coordination@cinqvingtcinq.org

05 87 21 30 46

Centre international d'art et du paysage

de l'Île de Vassivière :

Muriel Meunier

administration@ciapiledevassiviere.com

05 55 69 27 27

Presse :

Victor Spilthooren

Bureau Jigsaw

presse@bureaujigsaw.com

01 48 07 39 31

06 51 19 67 07